

ECOLE DE MUSIQUE ST-THOMAS

PROJET D'ETABLISSEMENT 24-29

Avant-propos

Le projet d'établissement est le texte encadrant les activités et les objectifs de notre établissement d'enseignement artistique. Rendu obligatoire dans le cadre du Schéma Départemental d'Enseignement Musical, il définit l'identité de notre établissement ainsi que les objectifs prioritaires de son évolution. Le nouveau Schéma National d'Orientation Pédagogique et la Charte de l'Enseignement Artistique Spécialisé restent des textes de références qui ont guidé la rédaction de ce projet 2024/2029. Celui-ci permettra également de faire le bilan du précédent projet, et définira enfin les nouvelles orientations à donner à de l'Ecole de Musique St-Thomas en prenant en compte les réalités du terrain, son histoire et ses ambitions.

Sommaire

1. Présentation de l'Ecole de Musique St-Thomas
2. Bilan du projet 2019/2024
3. Projet pédagogique 2024/2029

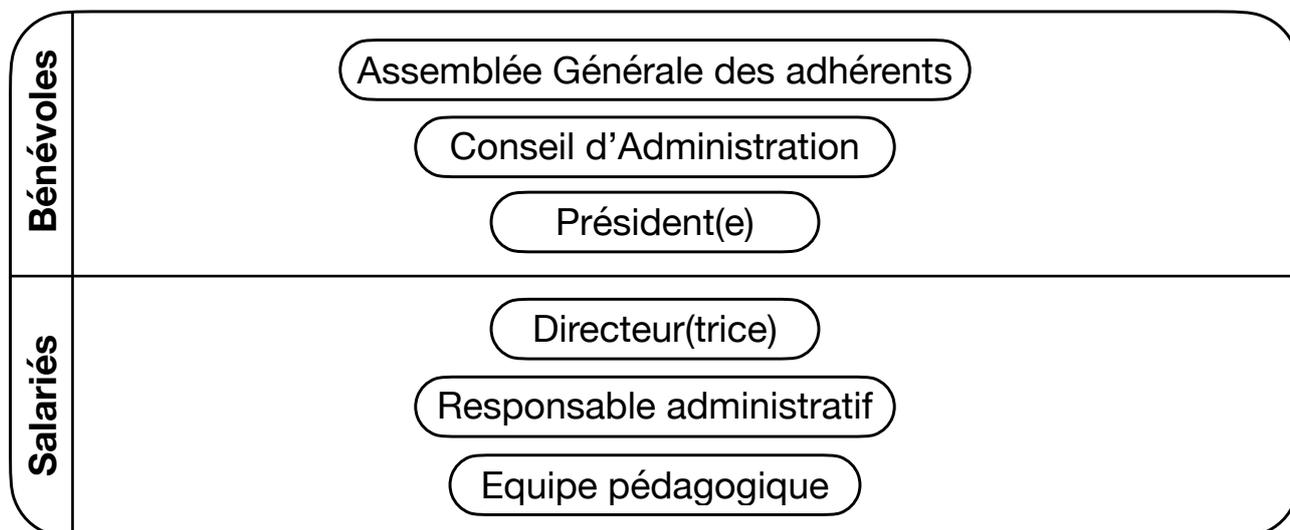
1. l'Ecole de Musique St-Thomas

- Présentation

L'Ecole de Musique St-Thomas est un établissement d'enseignement artistique qui se situe au centre ville de Strasbourg, dans le quartier historique de la Petite France, au dernier étage du groupement scolaire Saint-Thomas (qui regroupe près de 400 élèves de maternelle et élémentaire). L'école de musique accueille principalement ces élèves et ceux du quartier mais pas seulement : sa proximité avec d'autres établissements scolaires (notamment Finkwiller et Lucie Berger) lui permet de toucher un plus large public.

Créée en 2005, l'Ecole de Musique St-Thomas est une association reconnue d'intérêt général et a pour vocation de dispenser un enseignement musical à des élèves de tous niveaux et tous âges (adultes compris) dans un esprit d'ouverture à toutes les esthétiques musicales. L'école fait partie du réseau des 17 écoles de musique de la Ville de Strasbourg et est, à ce titre, soutenue par la municipalité mais aussi par la Communauté Européenne d'Alsace (CeA). Son activité relève de la convention collective des métiers de l'Education, de la Culture, des Loisirs et de l'Animation agissant pour l'utilité sociale et environnementale, au service des Territoires (ECLAT).

- Organigramme



L'Ecole de Musique St-Thomas est gérée par un conseil d'administration élu en assemblée générale. L'équipe de direction est composée du directeur de l'établissement garant du projet pédagogique de l'école et d'un responsable administratif.

Conformément aux textes qui régissent la profession, l'Ecole de Musique St-Thomas propose une formation artistique complète et de qualité en vue d'une pratique en amateur autonome. Elle participe ainsi à l'éducation artistique et culturelle au sein de la ville de Strasbourg, offre à un large public la possibilité de s'épanouir par la sensibilisation et l'initiation artistique et contribue en cela à l'effort de démocratisation des pratiques culturelles.

- Offre pédagogique

L'offre pédagogique de l'Ecole de Musique St-Thomas s'est encore étoffée et compte aujourd'hui 3 enseignements instrumentaux supplémentaires (hautbois, harpe et accordéon) et 16 ateliers collectifs (contre 7 en 17-18). Le chant chorale, qui avait disparu en 2017, a été rétabli et compte désormais 2 groupes. La classe de chant lyrique, entièrement revue, est aujourd'hui très sollicitée.

Les liens avec l'école (publique et privée sous contrat) se sont également renforcés puisque l'Ecole de Musique St-Thomas intervient désormais à l'école maternelle de Finkwiller, Schoepflin et à la Doctrine Chrétienne en plus des collaborations traditionnelles avec les écoles St-Thomas, Vauban, Scheppler et Notre-Dame des Mineurs.

Une des conséquences du développement de l'offre est l'acquisition de nouveaux équipements : harpe à pédale, marimba 5 octaves, guitare basse, clavier numérique, matériel de MAO, accessoires... A noter que l'école de musique a signé une convention afin d'utiliser les tableaux blancs interactifs (TBI) présents depuis peu dans les salles de classes à St-Thomas, ce qui représente notamment un véritable atout pour les cours de formation musicale.

- Action culturelle et partenariats

Depuis 2018, l'Ecole de Musique St-Thomas, organise et/ou participe chaque année (hors COVID) à plus d'une trentaine d'évènements qui composent son action culturelle (audition, concerts hors les murs, projets...) lui permettant de rayonner dans le quartier mais aussi dans l'ensemble de la Ville. Certains projets, comme par exemple le festival de percussions Place Ô Rythmes, sont devenus au fil des années des rendez-vous incontournables dans le quartier valorisant l'image de l'école de musique.

Pour développer son action culturelle, l'Ecole de musique St-Thomas a su multiplier ses partenariats, tant institutionnels que locaux et ce malgré la pandémie de COVID en 2020 et 2021 qui fut un coup d'arrêt brutal dans ce domaine. Le dynamisme de l'équipe pédagogique a cependant permis de relancer la plupart des partenariats et d'en construire de nouveaux.

- Enjeux territoriaux

Au niveau territorial, l'Ecole de Musique St-Thomas a démontré son implication et reste active au sein du réseau des écoles de musique de la Ville de Strasbourg en proposant des projets ouverts à l'ensemble des élèves du réseau (Orchestres Partagés). A ce titre plusieurs projets figurent chaque année dans la programmation musicale annuelle du réseau soutenue par la municipalité.

Dans un souci de cohérence de son action et dans le cadre de la politique culturelle de la ville de Strasbourg, l'Ecole de Musique St-Thomas travaille à mutualiser les compétences et ressources notamment avec l'école de musique voisine, le Centre Musical de la Krutenau, à travers des projets ou ateliers communs (choeur mixte et ensembles).

A noter aussi que sur cette période (et encore aujourd'hui), de nombreux étudiants de la Haute Ecole des Arts du Rhin (HEAR) ont pu réaliser leur tutorat auprès de professeurs de l'Ecole de Musique St-Thomas dans le cadre de leur cursus menant à l'obtention du Diplôme d'Etat (DE).

- L'évaluation

L'Ecole de Musique St-Thomas propose une évaluation continue qui concerne toutes les activités de l'élève : cours individuels ou collectifs, pratiques d'ensemble, mises en situation publique, ateliers... Elle est conduite par l'équipe pédagogique et participe du principe même de formation. Elle est donc indispensable.

Suite à la dissolution de l'ADIAM, c'est le CDMC qui depuis 2023 organise les évaluations départementales de fin de cycles. Ainsi l'Ecole de Musique St-Thomas, après avoir organisé ces examens en 2022 pour l'ensemble du réseau des école de musique de la ville, collabore désormais avec le CDMC en étant centre d'examen et en incitant ses élèves à y participer.

- Conclusion

Avec un budget en hausse de près de 20% sur la période, des tarifs qui n'ont pas augmenté et une fréquentation/attractivité toujours plus importante, les objectifs du précédent projet semblent atteints. Ainsi l'offre pédagogique, tant individuelle que collective, s'est rééquilibrée notamment au bénéfice du public adulte (tranche d'âge de +26 a fortement augmenté), ce qui était souhaité. De nouveaux projets ambitieux et très identitaires ont émergé et de nouveaux partenariats ont été initiés (conservatoire). La communication s'organise désormais autour d'un site internet clair et efficace (complété d'une page Facebook) qui permet également de s'inscrire en ligne. Aujourd'hui, l'Ecole de Musique St-Thomas est reconnue comme l'école de musique la plus importante de Strasbourg par son nombre d'élèves mais aussi pour la diversité et la qualité des enseignements qui y sont dispensés.

3. Projet pédagogique 2024/2029

3.1 Contexte

Le contexte socio-économique actuel de crise met à l'épreuve le modèle économique de notre structure. Il est donc nécessaire, plus encore aujourd'hui, de continuer à mener une réflexion sur l'évolution de notre école de musique. Un des enjeux de ce nouveau projet pédagogique sera de confirmer et consolider les acquis du précédent tout en essayant d'aller plus loin dans certains domaines. Par exemple :

- maintenir le niveau de financement et réfléchir à d'autres ressources ;
- maintenir la couverture de l'action culturelle, la diversité de l'offre pédagogique dans le respect du budget sans s'interdire d'être innovant ;
- concilier ouverture et exigence, attractivité et qualité ;
- mais aussi envisager des stratégies de coopération et de mutualisation dans notre aire d'activité afin d'assurer notre pérennité et le développement de nos projets.

Ainsi un Dispositif Local d'Accompagnement (DLA) sera mis en place dès la rentrée 24-25 afin de creuser l'ensemble de ces questions avec le soutien de France Active et d'un consultant spécialisé.

3.2 Principes pédagogiques de base

Pour rappel, voici les missions générales de l'enseignement artistique telles qu'elles sont décrites dans le Schéma National d'Orientation Pédagogique de l'Enseignement Initial de la Musique :

- Sensibiliser
- Enseigner
- Accompagnement des pratiques en amateur
- Orienter
- Diffuser

Les orientations principales à mettre en place :

- Globaliser la formation (éviter la segmentation des apprentissages, la formation musicale doit être globale pour être cohérente) ;
- Mettre l'accent sur les pratiques collectives ;
- Renforcer la place de la culture musicale ;
- Favoriser les démarches d'invention (écriture, improvisation, arrangement, composition) ;
- Renforcer les liens avec les établissements scolaires (...) les « dumistes » constituent le point d'appui principal sur lequel les établissements peuvent compter pour accomplir cette mission ;
- Renforcer les liens avec les pratiques en amateur;

La mission première des établissements étant de former des amateurs, il s'agit de favoriser les liens avec la pratique en amateur existant à l'intérieur ou à l'extérieur de l'établissement, afin qu'un grand nombre d'élèves poursuivent leur pratique artistique au-delà des enseignements de l'établissement.

- Adopter un cursus des études en cycles d'apprentissage ;

Un cycle est une période, généralement pluriannuelle, qui permet la réalisation d'un certain nombre d'objectifs de formation que l'on a préalablement définis ; ces objectifs concourent à l'acquisition de compétences dont on peut constater la cohérence à l'issue de la période établie. Les différents cycles ainsi que leurs modalités d'évaluation sont décrits dans le règlement pédagogique du conservatoire.

- Le fonctionnement de l'établissement est régi par un règlement intérieur.

Le projet pédagogique de l'Ecole de Musique St-Thomas s'inscrit précisément dans ce contexte. Ses principes de base sont les suivants :

1. Permettre l'accès à la musique à un maximum d'enfants, adolescents et adultes

- Permettre l'acquisition d'une pratique musicale à un maximum d'élèves dans un esprit d'échange, de plaisir et de convivialité ;
- Accueillir toute personne désireuse de pratiquer des musiques d'époques et d'esthétiques diverses ;
- Former les élèves dans une globalité d'approche : formation musicale, instrumentale et pratiques collectives au début des apprentissages ;
- Aménager pour les adolescents et les adultes des temps d'apprentissages spécifiques ;
- Organiser des prestations publiques d'ensembles sur l'ensemble du territoire.

2. Dispenser un enseignement attractif dans toutes les disciplines et tous les niveaux

- Baser la pédagogie sur un échanges élève / enseignant ;
- Organiser une pédagogie selon les cycles d'apprentissage du Schéma National d'Orientation Pédagogique en respectant la progression individuelle de chacun ;
- Organiser une formation musicale en lien, dès la 1ère année, avec les pratiques instrumentales, vocales et collective ;
- Favoriser et développer les pratiques collectives sous toutes leurs formes ;
- Varier les esthétiques musicales tout au long des apprentissages.

3. Former des musiciens amateurs capables, à l'issue de leur formation, d'être autonomes dans leur pratique

- Inciter à jouer de la musique, à s'approprier le patrimoine culturel, à découvrir des cultures différentes, à comprendre les œuvres, à s'ouvrir aux autres en offrant et partageant ses compétences...
- Considérer les prestations publiques comme un véritable outil de formation ;
- Mettre à disposition, chaque fois que cela est possible, un enseignant tuteur et/ou des locaux, en soutien des pratiques amateurs ;
- Orienter les élèves en tenant compte de l'évaluation et des avis de l'équipe pédagogique.

4. Favoriser et développer les pratiques collectives

- Diversifier les ensembles dans leurs esthétiques ;
- Favoriser la pédagogie de groupe ;
- Permettre à chaque élève instrumentiste de jouer dans un ensemble.

5. Ouvrir l'école sur l'extérieur

- Développer le partenariat de l'école avec les associations culturelles de son territoire ;
- Organiser des manifestations musicales tout au long de l'année scolaire sur son propre territoire ;
- Valoriser le travail de l'école de musique et de son équipe en le faisant connaître ;
- Animer son propre site internet ;
- Favoriser le partenariat de l'école de musique avec les autres structures culturelles et le réseau des écoles de musique de la Ville de Strasbourg ;
- Sensibiliser les enfants scolarisés dans le 1er degré, sur tout le territoire.

6. Accueillir les élèves, les parents et le publicains les meilleures conditions

- En partenariat avec la Ville de Strasbourg (cellule de gestion des locaux), permettre un meilleur accès aux usagers dans le respect des règles du groupe scolaire St-Thomas.

- Orientations particulières

La spécificité d'une école comme la nôtre (par rapport au conservatoire notamment) est de permettre une plus grande souplesse dans le parcours personnel de l'élève : chaque enseignant a la possibilité d'adapter le travail, les attentes, l'évaluations aux capacités et rythme de l'élève. Tous les élèves sont encouragés à jouer en public ou se présenter aux examens de fin de cycle mais cela ne recouvre aucun caractère obligatoire. De la même façon, aucun élève ne sera exclu de l'établissement pour avoir échoué à un examen.

3.3 Formation

- Généralités :

Les cours sont dispensés en dehors du temps scolaire les lundis, mardis, jeudis, vendredis et sur l'ensemble de la journée les mercredis et samedis. Les périodes de cours suivent le calendrier scolaire de l'académie. Aucun cours n'est dispensé durant les vacances scolaires, sauf rattrapage organisé par le professeur.

L'organisation et la progression des études sont structurées en cycles d'apprentissage. Chaque cycle possède une cohérence qui lui est propre.

L'organisation des horaires peut être modifiée d'une année scolaire sur l'autre afin d'optimiser les modes d'acquisition des élèves.

Les acquis s'expriment en termes de compétences et de capacités (techniques) nécessaires à l'expression artistique, individuelle et collective. Le temps passé dans le cycle peut varier afin de s'adapter au rythme de chaque élève.

Avant d'être un loisir, la pratique musicale reste un apprentissage, parfois difficile les premières années. Cet apprentissage nécessite un travail régulier à la maison entre chaque cours et le suivi des parents est indispensable. Ce n'est qu'à ces conditions qu'un élève progressera et qu'il éprouvera du plaisir, ce qui aura pour effet d'intensifier sa motivation et sa confiance en lui. Emmener son enfant au concert et aussi un moyen de susciter sa curiosité et d'enrichir sa culture musicale.

- Les parcours de formation

- Eveil

L'éveil musical n'est pas un apprentissage, mais une stimulation des sens, principalement via l'écoute de musiques, de sons et de chansons. Cela passe par le chant, la danse, le dessin ou la manipulation de petits instruments de percussions. Les professeurs (tous titulaires du DUMI) proposent aux enfants une démarche musicale et ludique, adaptée à leur âge (petite, moyenne ou grande section).

- Initiation

L'initiation (classe de CP) est le lien entre l'éveil musical de maternelle et la 1ère année de cycle 1. L'apprentissage reste axé sur l'oralité et permet aux enfant d'affiner leur connaissances musicales tout en les guidant dans le choix, éventuel, d'une pratique instrumentale.

- Le cursus

Le cursus d'enseignement repose sur une formation aux pratiques artistiques à la fois collectives et individuelles. Le cursus est composé de trois unités d'enseignement fondamentales, complémentaires et indissociables :

1. Formation musicale (solfège)

Discipline de base, la formation musicale vise principalement la formation de l'oreille (construction et développement du sens de l'écoute), l'apprentissage de la lecture et l'écriture, l'acquisition d'une culture musicale de base permettant l'autonomie nécessaire à la pratique artistique. Elle est divisée En 4 années de cycle 1 et 3 années de cycle 2 (la dernière proposant des sessions d'initiation à la direction d'ensemble et à la MAO).

Les élèves ayant produit la preuve d'un niveau de fin de cycle 2 (certificat, diplôme etc.) peuvent en être dispensé, ce cours est alors remplacé par un autre atelier collectif dans le cadre du cursus.

2. Cours individuel instrumental (ou vocal)

Le cours individuel vise le développement et l'acquisition d'un savoir faire technique, la découverte et la maîtrise d'un répertoire ouvert aux genres et styles les plus variés possibles.

3. Pratiques collectives

La pratique collective constitue à la fois une finalité et un complément à la formation instrumentale ou vocale et à la formation musicale. Elle permet une mise en pratique, collectivement, des acquis des autres matières dans un contexte social et musical vivant. Discipline irremplaçable quant au développement du sens de l'écoute, la pratique d'ensemble contribue par sa convivialité et la dynamique de groupe à maintenir et accroître la motivation.

L'organisation par cycles

Le cursus comporte trois cycles d'étude (deux pour la FM). Ces cycles se définissent par des objectifs spécifiques, tant pour la pratique instrumentale que pour la FM, et permettent à chacun de progresser à son rythme. Un cycle est pluriannuel, il permet la réalisation d'un certain nombre d'objectifs de formation préalablement définis. Ces objectifs de formation concourent à l'acquisition de compétences dont la cohérence est évaluée à l'issue de la période établie.

Le 1er cycle pose les bases d'une pratique artistique et constitue une période d'expérimentation au cours de laquelle l'élève va développer son goût et son appétence pour la musique. Il doit permettre à l'élève de découvrir, de façon globale et généraliste, l'univers artistique en constituant les bases d'une pratique collective et individuelle, en donnant les premiers repères d'une culture la plus ouverte possible, en éveillant les sens tout en développant la culture du son. L'élève acquiert progressivement des savoir-faire et une technique en lien avec un comportement social où l'écoute de l'autre et l'écoute de soi doivent lui permettre de s'épanouir harmonieusement. Pendant son premier cycle, il acquiert également les outils d'une méthode en vue d'une autonomie.

Le 2ème cycle est une période pendant laquelle l'expérimentation se transforme en connaissances artistiques et musicales. Outre l'appropriation d'un langage artistique et l'acquisition des bases d'une pratique autonome, on veillera à développer l'ouverture culturelle en favorisant la transdisciplinarité et l'approche d'esthétiques diverses. Un des enjeux de ce cycle est de former des musiciens en vue d'une future pratique autonome et l'émergence d'un projet personnel.

Le 3ème cycle s'inscrit dans le prolongement des deux précédents cycles et doit permettre à l'élève de développer un projet artistique personnel, d'accéder à une pratique autonome, d'acquérir des connaissances structurées et de s'intégrer dans le champ de la pratique musicale en amateur.

- Ateliers seul (hors cursus)

Les attentes des élèves et de leur familles étant diverses et pouvant varier au cours de la scolarité, différents ateliers collectifs hors cursus sont proposés (cependant la participation à ceux-ci reste fonction du niveau d'autonomie de l'élève) :

Ces ateliers constituent une alternative au cursus et sont accessibles pour certains dès le cycle I. Ils permettent une souplesse dans la construction du parcours de formation, respectant le rythme, les motivations et les besoins spécifiques de chacun.

- L'évaluation

Elle a pour fonction de situer l'élève dans sa progression et de permettre son orientation tout au long de sa scolarité. Elle donne également des points de repère et des informations, suscitant le dialogue avec les familles. Comme la formation, l'évaluation de l'élève est globale. Elle porte sur l'ensemble des disciplines suivies. Elle est réalisée, d'une part par un contrôle continu réalisé par l'équipe pédagogique et d'autre part sous forme d'examens organisés de fin de cycles par le CDMC. Les élèves sont présentés aux examens, s'ils le souhaitent, en situation de réussite.

- Compléter l'offre de formation

D'autres offres à développer peuvent compléter ponctuellement ces parcours de formation :

- Projets : proposés et portés par les professeurs de l'équipe enseignante. Ils peuvent aussi être initiés par la Ville de Strasbourg ou un partenaire.
- Stages : à l'initiative d'un enseignant, c'est un travail collectif sur plusieurs jours qui peut avoir lieu notamment pendant les vacances scolaires.
- Master classes : formation ou perfectionnement ponctuel autour d'une pratique, le temps d'une journée ou d'un week-end.

3.4 L'action culturelle

L'action culturelle représente le lien entre les missions de formation de l'école, son environnement culturel et son possible développement territorial. Par ailleurs, elle apporte une cohérence artistique qui valorise les enseignements et réalisations de l'école.

Pour ce qui concerne le projet d'établissement, elle est définie comme l'ensemble des réalisations concrètes permettant la rencontre, par exemple avec d'autres élèves, avec le (des) public(s), avec d'autres arts et d'autres pratiques, d'autres lieux ou structures... Toutes ses rencontres qui dynamisent en interne l'établissement et l'ancrent dans son environnement.

L'action culturelle de l'Ecole de Musique St-Thomas s'organise actuellement autour de la valorisation des productions d'élèves et des pratiques collectives, des concerts/auditions et des partenariats avec les associations du quartier ou la ville de Strasbourg et ses institutions.

- Les partenariats

L'Ecole de Musique St-Thomas développe de nombreux partenariats, notamment avec :

- l'Education nationale : l'Ecole de Musique St-Thomas intervient dans plusieurs groupes scolaires sur le temps périscolaire en proposant des séances d'éveil musical (Finkwiller, Scheppler, Vauban, la Doctrine Chrétienne) sur toute l'année scolaire mais aussi dans des projets spécifiques sur le temps scolaire en partenariat avec les enseignants (Schoepflin, Notre-Dame des Mineurs, St-Thomas).

- les structures d'enseignement artistique : le Conservatoire à Rayonnement Régional, la Haute Ecole des Arts du Rhin, le CDMC et le réseau des écoles de musique de la Ville de Strasbourg.
- les institutions de la Ville de Strasbourg, notamment les musées, ou celles de l'Etat (DRAC)
- des acteurs musicaux (ensembles instrumentaux, association...)
- d'autres associations et structures du quartier (paroisses, EHPAD...)

3.5 Enjeux territoriaux

Le présent projet d'établissement s'inscrit dans une dimension territoriale, inhérente à la politique culturelle de la ville de Strasbourg et de la Communauté Européenne d'Alsace et à l'organisation en réseau des écoles de musique de la ville. Ainsi seront renforcés les axes suivants :

- Collaboration avec le CDMC sur la mission d'évaluation ;
- Favoriser les rencontres thématiques, stages ou master class inter-écoles ;
- Etre investi sur la programmation musicale du réseau des écoles de musique développé par la Ville ;
- Réflexion via le DLA.

Conclusion

Le projet d'établissement, applicable à la rentrée 2024-25 et pour une durée de cinq ans est un projet vivant qui doit savoir s'adapter. Une évaluation annuelle et collégiale en sera le garant par le biais d'un bilan annuel d'activités. Les indicateurs définis pour son évaluation sont les suivants :

- L'évolution des effectifs d'élèves par cycle ;
- L'évolution des effectifs d'élèves par classe ;
- Les résultats aux examens de fin de cycles du CDMC ;
- Le nombre de manifestations initiées ou auxquelles l'école participe sur le territoire ;
- Les liens ou conventions passées avec les autres acteurs culturels du territoire ;
- D'autres éléments pourront également être pris en compte pour l'évaluation : politique tarifaire, respect des engagements financiers...